

Formation d'initiation/de reprise des bases du système de contrôle d'éclairage GrandMA2



Les 2 et 3 mai 2024

10h - 18h

Central | Le Théâtre (La Louvière)

Limité à 8 participant·e·s

*Vous possédez des bases en techniques d'éclairage et souhaitez perfectionner
votre connaissance en approchant l'utilisation du logiciel GrandMA2 ?
Cette formation vous présentera les fonctionnalités principales de ce système de contrôle d'éclairage !*

Objectifs de la formation

- **Acquérir une connaissance de base** du logiciel afin de devenir plus autonome dans son utilisation par la suite et dans la réalisation de projets.
- **Réaliser lors de la formation des mini-applications** en fonction des domaines de prédilection des participant·e·s, à commencer par ceux des arts de la scène et des arts plastiques, sans exclure pour autant celui de la musique.

Formateur

- **Jean-Marc Pitance** est régisseur lumière et éclairagiste. Il fait également partie de la « team-régisseurs » du Palais 12 et est formateur en lumière dans deux centres IFAPME.

Publics-cibles et pré-requis

- **Tout·e technicien·ne et créateur·trice du spectacle** ayant un minimum de connaissances en techniques d'éclairage : régisseur·euse (technicien·ne de spectacle), et éclairagiste (créateur·trice lumière de spectacle), etc.
- **Pas de connaissances préalables** du système GrandMA2 requises.

Matériel nécessaire

- Amenez votre **ordinateur portable avec souris** et, si possible, un **second écran externe**. Toute **console GrandMA2** est la bienvenue, si un·e stagiaire possède la sienne.

Méthode utilisée

• Les différentes fonctionnalités du système seront présentées et expérimentées à partir de consoles GrandMA2 et de projecteurs « traditionnels », ainsi que de projecteurs led de différents types. Face à la démonstration du formateur, muni·e·s de leur ordinateur et placé·e·s en binôme devant un système GrandMA2, les stagiaires pourront pratiquer individuellement et simultanément la table, son logiciel ainsi que son visualiseur 3D simulant le panel de projecteurs. Le/la stagiaire pourra par après, de manière autonome, sans plus de frais, à partir de projecteurs virtuels, s'exercer et perfectionner ses connaissances du système GrandMA2.

Programme de la formation

Après une présentation générale du système GrandMA2, les fonctionnalités suivantes seront présentées et expérimentées sur les deux journées de formation :

- **Patches traditionnels et automatisés**
- **Stage View et GrandMA 3D**
- **Layouts**
- **Groupes**
- **Contrôle des différents paramètres des projecteurs et enregistrement de palettes**
- **Les exécuteurs**
- **Les séquentiels**
- **Mode Tracking vs CueOnly**
- **Command Line et Macros**
- **Les Chasers**
- **Les Effets**
- **La télécommande via téléphone, tablette ou PC**
- **Mise en réseau**
- **Périphériques de contrôle DMX et MIDI**

Infos pratiques

- **Les 2 et 3 mai 2024**
- **10h - 18h**
- **Central | Le Théâtre**, place Communale 22, 7100 La Louvière
- Repas de midi **non inclus** : à apporter - commodités à proximité
- Limité à **8 participant·e·s**

Frais d'inscription et soutiens financiers possibles

- Plein tarif - **180 euros** TTC, hors soutien financier éventuel
- Pris en charge - Travailleur·se·s actif·ve·s dans le secteur des arts de la scène (CP 304) en région wallonne ou bruxelloise ?
- Le **Fonds 304** prend en charge les frais d'inscription des personnes occupées dans le cadre d'un contrat de travail en **commission paritaire 304** ainsi que de celles qui peuvent justifier de 30 jours de prestations auprès d'un ou plusieurs employeurs de la CP 304 ces 24 derniers mois.
<https://fonds304.be/controle-declairage-grandma2/>
- Pris en charge - Employé·e dans le **secteur socio-culturel (CP 329)** ?
- Le **Fonds 4S** prend en charge les frais d'inscription pour les employé·e·s de la **commission paritaire 329**. Sur sollicitation de l'employeur, le Fonds lui rembourse la somme préalablement versée et ce jusqu'à 60 jours après la formation. Contactez directement votre employeur et le Fonds 4S à ce sujet :
<https://www.fonds-4s.org/soutien-formation>

Vous trouverez de plus amples informations sur les **Fonds** et les **Commissions Paritaires** dans [notre annexe](#) !

Inscription - documents à fournir

Pour vous inscrire, envoyez par mail conjointement à lucie@atps.be et marc.denisty@apefasbl.org les **éléments suivants** au plus tard le **26 avril 2024** :

- 1 Votre **CV**
- 2 Quelques **lignes de présentation** de vos **attentes** pour cette formation
- 3 Le **mode de règlement** et les **justificatifs nécessaires** :

Plein tarif	ou	Soutien Fonds 304	ou	Soutien Fonds 4S
- Preuve de virement à l'ATPS Nom : A.T.P.S. ASBL IBAN : BE68 0012 6138 1734		- Actuellement sous contrat en CP 304 ? • Formulaire de demande de soutien complété et signé par l'employeur		- Accord (par mail) et contact de l'employeur
		- Actuellement sans contrat en CP 304 ? • Formulaire de demande de soutien complété et accompagné des pièces justificatives (idéalement C4)		

Formation organisée par l'ATPS, avec le soutien du Fonds 304 et C'est Central

Besoin de plus d'informations ?

Contactez lucie@atps.be



**FORMATION AU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE GRANDMA2
ORGANISÉE PAR L'ATPS
FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DE DEMANDE DE SOUTIEN DU FONDS
304**

Je soussigné-e

(nom, prénom)

Domicilié-e

(rue, numéro)

(code postal, localité)

(pays)

Joignable via

(n° gsm)

(e-mail)

Sollicite l'inscription à la formation suivante ainsi qu'au soutien financier du FONDS 304 des arts du spectacle :

Intitulé : **Initiation/reprise des bases du système de contrôle d'éclairage GrandMa2**

Opérateur de formation : **ATPS (Association de Technicien-ne-s Professionnel-le-s du Spectacle asbl)**

Dates de la formation : jeudi 2 et vendredi 3 mai 2024

Lieu : Central | Le Théâtre, place Communale 22, 7100 La Louvière

Prix de la formation : 180 €. En cas d'accord du Fonds 304, celui-ci prend en charge complètement ce coût.

Je m'engage à suivre la formation dans son intégralité, à communiquer au plus vite toute absence motivée et à compléter le formulaire d'évaluation. Des sanctions sont possibles.

Pour permettre au Fonds 304 de fournir son accord, j'apporte les informations complémentaires suivantes :

1. Je suis actuellement dans une relation contractuelle CDI CDD Autre, je précise :
avec l'employeur de la CP304 suivant :
représenté par : _____ qui marque son accord.
adresse – tel –email : _____
n° ONSS : _____ ;
2. Je ne suis actuellement pas dans une relation contractuelle avec un employeur de la CP304
mais je peux attester de 30 jours d'occupation professionnelle lors des 24 derniers mois auprès des employeurs suivants
de la CP 304 établis en Régions wallonne ou bruxelloise :
 - _____ (nom et adresse de
l'institution) pour _____ jours. Contact : _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et adresse de
l'institution) pour _____ jours. Contact : _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et adresse de
l'institution) pour _____ jours. Contact : _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et adresse de
l'institution) pour _____ jours. Contact : _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et adresse de
l'institution) pour _____ jours. Contact : _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et adresse de
l'institution) pour _____ jours. Contact : _____ (nom et tel)

Ma fonction est : Artiste Technicien-ne Administratif-ve Autre, je précise :

Je fournis également en pièces jointes les documents qui confirment ma déclaration (C4 idéalement).

Conseil : l'application gratuite 'CamScanner' vous permet de passer une photo de vos documents au format pdf

La date et la signature du ou de la travailleur-se ainsi que, le cas échéant, l'accord de l'employeur peuvent être attestés par mail.

La présente demande d'inscription doit **impérativement être adressée au moins 7 jours avant le démarrage de la formation** à la fois à l'ATPS (lucie@atps.be) et au Fonds 304 (marc.denisty@apefasbl.org). Le Fonds vous signale endéans les 7 jours ouvrables si vous obtenez son soutien financier. Dans ce cas, c'est le Fonds qui paie votre inscription. Dans la négative, il vous appartient de confirmer votre inscription et payer votre participation aux frais (180€) qui vous sera facturée par l'ATPS.

J'accepte de recevoir la newsletter du Fonds 304.